

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1252

19 mai 2012

SOMMAIRE

Actor S.C.A.	60066	Luxembourg Développement Informati- que S.A.	60075
Aérologic S.à r.l.	60090	Luxtim Sàrl	60075
Assist Office Sàrl	60060	Madelge S.à r.l.	60086
August Private Equity S.A.	60079	Magica Club Lëtzebuerg	60075
Auluxelec S.à r.l.	60067	Marthilux S.à r.l.	60087
Aura Capital Invest S.A.	60067	Marussia Lux S.A.	60091
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	60071	MÜLLERS.lu, S.à r.l.	60069
Calom SC	60058	Oakmead S.A.	60071
Camlux S.à r.l.	60071	Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l.	60067
China District Energy SICAR	60092	Pan Euro Venture Master Co S.à r.l.	60076
Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SI- CAR	60084	Parkstadt Investors	60065
Dinva	60094	Parkstadt S.A.	60091
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	60071	Patrimoine Chamois S.A.	60087
Dream Lease S.A.	60073	Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à r.l. ...	60074
FA Quartet Investments II	60060	Seema Management S.à r.l.	60082
Field Investment S.A.	60054	SIFC Office & Retail S.à r.l.	60087
Finexeo S.A.	60072	Swiss Asia - China District Energy SICAR	60092
Fruits et Légumes du Jardin S.A.	60065	Taminco International S.à r.l.	60050
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	60074	Teal 2 S.à r.l.	60066
IMP S.à r.l.	60075	Teal Huntingdon S.à r.l.	60065
Jaydisc S.à r.l.	60072	TE Holding S.à r.l.	60076

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 276.434,85.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE SECOND DAY OF APRIL,

before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, in replacement of his colleague Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, second named notary who will remain depositary of the Notarial deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Taminco International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.248 (the Company). The Company was incorporated on 12 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 September 2007, under number 1964. The articles of association of the Company were last amended on 15 February 2012 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mrs Caroline RONFORT, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Chantal KULAS, employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Caroline RONFORT, prenamed as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by all the Shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,723,565.15 in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 to an amount of EUR 276,434.85.-, through the cancellation of:

a. all the one hundred ninety-four million one hundred ninety-nine thousand five hundred (194,199,500) class 1 shares held by Stichting Management Taminco;

b. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class A shares held by Pearls Invest S.à r.l., Alpinvest Partners Co-Investments 2007 C.V. and Stichting Invest Benelux (together, the Selling Investors);

c. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class B shares held by the Selling Investors;

d. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class C shares held by the Selling Investors;

e. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class D shares held by the Selling Investors; and

f. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class E shares held by the Selling Investors

2. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the Articles of the Company;

3. Acknowledgement of the resignation of Emanuela Brero, Corporate Finance Consult BVBA and Bénédicte Moens-Colleaux as directors (gérants) of the Company and subsequent appointment of Laurent Lenoir, Kurt Decat and Alexandre Prost-Gargoz as directors (gérants) of the Company;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of nine million seven hundred twenty three thousand five hundred sixty five Euro and fifteen centimes (EUR 9,723,565.15) in order to bring it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) to an amount of two hundred seventy six thousand four hundred thirty four Euro and eighty five centime (EUR 276,434.85) through the cancellation of:

- a. all the one hundred ninety-four million one hundred ninety-nine thousand five hundred (194,199,500) class 1 shares held by Stichting Management Taminco,
- b. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class A shares held by Pearls Invest S.à r.l., Alpinvest Partners Co-Investments 2007 C.V. and Stichting Invest Benelux (together, the Selling Investors);
- c. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class B shares held by the Selling Investors;
- d. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class C shares held by the Selling Investors;
- e. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class D shares held by the Selling Investors; and
- f. one hundred fifty-five million six hundred thirty-one thousand four hundred and three (155,631,403) class E shares held by the Selling Investors, which have been repurchased by the Company;

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-six thousand four hundred thirty-four euro eighty-five eurocents (EUR 276,434.85) represented by five million five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-seven (5,528,697) class A shares, five million five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-seven (5,528,697) class B shares, five million five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-seven (5,528,697) class C shares, five million five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-seven (5,528,697) class D shares, five million five hundred twenty-eight thousand six hundred ninety-seven (5,528,697) class E shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Par Value), all fully subscribed and entirely paid-up."

Third resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Emanuela Brero, Corporate Finance Consult BVBA and Bénédicte Moens-Colleaux as directors (gérants) of the Company, effective as of 3 April 2012.

The Meeting further resolves to appoint:

- a. Laurent Lenoir, born on 15 October 1966 in Montpellier, France, having his address at 26, Avenue du Maréchal, B-1180 Uccle, Belgium;
 - b. Kurt Decat, born on 13 June 1965 in Turnhout, Belgium, having his address at 48, Léon Gilliotlaan, B-2630 Aartselaar, Belgium; and
 - c. Alexandre Prost-Gargoz, born on 30 January 1975 in Rocourt, Belgium, having his address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- as directors (gérants) of the Company, effective as of 3 April 2012 and for an unlimited period of time.

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,100.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DEUX AVRIL,

par-devant nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute de l'acte,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Taminco International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.248 (la Société). La Société a été constituée le 12 juillet 2007 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 septembre 2007, sous le numéro 1964. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois le 15 février 2012 par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée désigne Madame Caroline RONFORT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Madame le Président désigne Madame Chantal KULAS, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Madame Caroline RONFORT, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les associés de la Société (les Associés) présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou leurs mandataires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.723.565, 15,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 10.000.000,- à un montant de EUR 276,434.85 par l'annulation des:

a. toutes les cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (194.199.500) parts sociales de catégories 1 détenues par Stichting Management Taminco;

b. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie A détenues par Pearls Invest S.à.r.l., Alpinvest Partners Co-Investments 2007 C.V. et Stichting Invest Benelux (ensemble, les Investisseurs Vendeurs);

c. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie B détenues par les Investisseurs Vendeurs;

d. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie C détenues par les Investisseurs Vendeurs;

e. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie D détenues par les Investisseurs Vendeurs;

f. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie E détenues par les Investisseurs Vendeurs (ensemble, les Parts sociales rachetées); qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification consécutive de l'article 6.1.1 des Statuts;

3) Constataion de la démission d'Emanuela Brero, de Corporate Finance Consult BVBA et de Bénédicte Moens-Colleaux en tant que gérants de la Société et nomination subséquente de Laurent Lenoir, de Kurt Decat et d'Alexandre Prost-Gargoz en tant que gérants de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un montant de EUR 9.723.565, 15,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 10.000.000,- à un montant de EUR 276,434.85 par l'annulation des:

a. toutes les cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (194.199.500) parts sociales de catégories 1 détenues par Stichting Management Taminco;

b. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie A détenues par Pearls Invest S.à.r.l., Alpinvest Partners Co-Investments 2007 C.V. et Stitching Invest Benelux (ensemble, les Investisseurs Vendeurs);

c. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie B détenues par les Investisseurs Vendeurs;

d. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie C détenues par les Investisseurs Vendeurs;

e. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie D détenues par les Investisseurs Vendeurs;

f. cent cinquante-cinq millions six cent trente et un mille quatre cent trois (155.631.403) parts sociales de catégorie E détenues par les Investisseurs Vendeurs (ensemble, les Parts sociales rachetées); qui ont été rachetées par la Société;

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à euros deux cent soixante-seize mille quatre cent trente-quatre virgule quatre-vingt-cinq euros (276.434,85 EUR) représenté par cinq millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.528.697) parts sociales de classe A, cinq millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.528.697) parts sociales de classe B, cinq millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.528.697) parts sociales de classe C, cinq millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.528.697) parts sociales de classe D, cinq millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.528.697) parts sociales de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (la "Valeur Nominale"), toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

L'Assemblée constate la démission de Corporate Finance Consult BVBA et de Bénédicte Moens-Colleaux en tant que gérants de la Société avec effet au 3 avril 2012.

L'Assemblée décide par après de nommer:

a. Laurent Lenoir, né le 15 octobre 1966 à Montpellier, France, ayant son adresse au 26, Avenue du Maréchal, B-1180 Uccle, Belgique;

b. Kurt Decat, né le 13 juin 1965 à Turnhout, Belgique, ayant son adresse au 48, Léon Gilliotlaan, B-2630 Aartselaar, Belgique; et

c. Alexandre Prost-Gargoz, né le 30 janvier 1975 à Rocourt, Belgique, ayant son adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en tant que gérants de la Société, avec effet au 3 avril 2012 et pour une durée illimitée.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Associés présents, à leurs représentants ou aux mandataires des Associés représentés, connu du notaire soussigné, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. KULAS, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert le 11 avril 2012. Relation: RED/2012/473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 avril 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012044235/216.

(120058710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Field Investment S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.082.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit Mauricien "Field Investment (Mauritius) LTD", ayant son siège social à Alexander House, 2^{ème} étage, 35, Cybercity, Ebène constituée en date du 15 juin 1999 en vertu de la disposition des entreprises enregistré au «Register of Companies» à Maurice sous le numéro C22500.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat daté du 22 septembre 2011, émis par le «Register of Companies» de Maurice
- un extrait de la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date 15 août 2011
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- un bilan daté du 31/12/2011.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Maurice le 15 août 2011, décidant de transférer le siège social de la société de Maurice à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Approbation du rapport du réviseur d'entreprise sur l'évaluation du capital.

4) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "Field Investment (Luxembourg) S.A." et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

5) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 9 Rue Basse à L-4963 Clémency.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Clémency, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des actionnaires ci-dessus du 15 août 2011, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Clémency, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de FIELD INVESTMENTS (MAURITIUS) LTD à Clémency (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2011, La dite copie des comptes annuels restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Maurice le 15 août 2011, décidant de transférer le siège social de la société de Maurice au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme. Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce transfert de siège a fait l'objet d'une vérification par GSL Révision S.à r.l. à Esch-sur-Alzette, Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net tel qu'il ressort de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2011, serait insuffisant pour atteindre le capital social de EUR 800.000,-."

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à au Grand Duché de Luxembourg "Field Investment S.A." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "Field Investment S.A."

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Clémency. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social.

3.2. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à 800.000,- EUR, représenté par 100.000 actions d'une valeur nominale de 8,- EUR chacune.

Art. 6. Modification du capital social

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
- 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
- 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Clémency, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} vendredi du mois de juin à 15 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra en 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois. Sont nommés comme administrateurs:

a. Michel Antolinos (Administrateur délégué), 21 Quai du Mont Blanc, CH 1201 Genève, Suisse, Administrateur de sociétés.

b. Madame Sandra Hew Khee, administrateur de sociétés, née le 02/09/1968, Ile Maurice, résidant à Church Road, Pointe aux Piments, Ile Maurice.

c. Madame Christianne Yeung Chin Shing, administrateur de sociétés, née le 19/10/1960, Ile Maurice, résidant Level 3, Bloc G, Elegancia, avenue Shand, Beau-Bassin, Ile Maurice.

Monsieur Michel Antolinos, préqualifié sub a), est nommé administrateur délégué, avec pouvoir de signature individuelle. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommé comme commissaire: BDO De Chazal Du Mée ayant son siège social à 10 frère Félix de Valoix Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au registre de commerce et des de Port-Louis (Iles Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Septième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 9 Rue Basse à L-4963 Clémency.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,- (quatre mille cinq cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/14939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012043057/237.

(120057873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Calom SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.750.

STATUTS

1. Monsieur PLANQUART Marc, né le 16 juin 1964 à Ixelles (Belgique), demeurant à 11896 Walker avenue, FL-33772-0000 Seminole (USA);

2. Madame CALLIENDO Lorayne, née le 31 août 1964 à Rome (Italie), demeurant à 13826 Mission Oaks Boulevard, FL-33776-2114 Seminole (USA).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 03 / 04 / 2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est CALOM SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 25 parts à Monsieur PLANQUART Marc et 75 parts à Madame CALLIENDO Lorayne, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution, à 100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame CALLIENDO Lorayne, précitée, est nommée gérante.
2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012044609/70.

(120059440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Assist Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 76, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 73.825.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze.

Le neuf mars

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Eugène SCHOLTES, salarié, né à Bettembourg le 4 janvier 1950 (No. Matricule 19500104212), demeurant à L-3940 Mondercange, 76 rue de Pontpierre.

et 2.- son épouse Madame Adèle BIAGIOTTI, indépendante, née à Esch/Alzette le 2 février 1960 (No. Matricule 19600202122), demeurant à L-3940 Mondercange, 76 rue de Pontpierre.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ASSIST OFFICE sàrl» (Matricule 20002400392), avec siège social à L-3940 Mondercange, 76 rue de Pontpierre; inscrite au registre des firmes sous le numéro B73.825;

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 12.831

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C de 2009, page 24.5,25.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée «ASSIST OFFICE sàrl» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L- 3940 Mondercange. 76 rue de Pontpierre.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire

Signé: Scholtes, Biagiotti, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 15 mars 2012. Relation: EAC/2012/3439. Reçu soixante-quinze euros 75,-euros

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 21 mars 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012044981/38.

(120059283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

FA Quartet Investments II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.275.

—
In the year two thousand and twelve, on the third day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

acting in the name and on behalf of a power of attorney of the board of directors of Five Arrows Manager S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 143757 (the General Partner), acting in its capacity as general partner of FA Quartet Investments II, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 161.275 (the Company), pursuant to resolutions respectively taken by the General Partner on 19 January 2012 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the General Partner pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated June 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1591 dated July 16, 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated July 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2233 dated September 21, 2011.

2. The Company has an issued share capital of five hundred eighty-nine thousand four hundred eleven British Pounds (GBP 589,411) represented by five hundred eighty-nine thousand four hundred ten (589,410) ordinary shares (actions de commanditaires) having a par value of one British Pound (GBP 1) each and one (1) management share (action de commandité) having a par value of one British Pound (GBP 1).

3. Article 5 of the Articles, which provides for an authorized share capital, reads as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is set at five hundred eighty-nine thousand four hundred eleven British Pounds (GBP 589,411), represented by:

- one (1) GP share (the GP Share); and
- five hundred eighty-nine thousand four hundred ten British Pounds (GBP 589,410) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value one pound (GBP 1) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

Art. 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 5.3. The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting held on June 22, 2011 in the Official Journal (Mémorial), to:

- (i) increase the current share capital once or more up to sixty million British Pound (GBP 60,000,000) by the issue of sixty million (60,000,000) new shares having the same rights as the existing shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.”

4. The General Partner resolved pursuant to the Resolutions and by virtue of article 6 of the Articles to inter alia:

(i) increase the share capital of the Company so as to raise it from its current amount five hundred eighty-nine thousand four hundred eleven British Pounds (GBP 589,411) to an amount of six hundred forty-eight thousand six hundred forty-six British Pounds (GBP 648,646) by the issuance of fifty-nine thousand two hundred thirty-five (59,235) new ordinary shares, each having a par value of one British Pound (GBP 1), within the limits set forth in the authorisation given to the General Partner to increase the share capital in one or several times (the New Shares), to those subscribers having subscribed for and fully paid up by contribution in cash such New Shares as detailed in the Resolutions;

(ii) appoint and empower any director of the Company and each of Victor Decrion and Charles Tritton, to appear as the representative of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in three tranches in notarial form, to amend Article 6.1 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

1. Five Arrows Principal Investments FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France, acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, France registered with the trade and companies register of Paris under number 509 679 189 has subscribed for fifteen thousand two hundred and seven (15,207) new ordinary shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each and fully paid them up by a contribution in cash of fifteen thousand two hundred and seven British Pounds (GBP 15,207) fully allocated to the share capital account of the Company;

2. Five Arrows Principal Investments B FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France, acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, registered with the trade

and companies register of Paris under number 509 679 189 has subscribed for one thousand and twenty-six (1,026) new ordinary shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each and fully paid them up by a contribution in cash of one thousand and twenty-six British Pounds (GBP 1,026) fully allocated to the share capital account of the Company;

3. Five Arrows Co-Investment FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France, acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, registered with the trade and companies register of Paris under number 509 679 189 has subscribed for three thousand five hundred and ten (3,510) new ordinary shares having a par value of one British Pound (GBP 1) each and fully paid them up by a contribution in cash of three thousand five hundred and ten British Pounds (GBP 3,510) fully allocated to the share capital account of the Company;

4. Health Evolution Partners Growth, L.P., a company established under the laws of the United States of America, having its principal office at c/o Health Evolution Partners 555 Mission Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, United States of America with Employer Identification Number 263726051, has subscribed for thirty-eight thousand seven hundred and ten (38,710) new ordinary shares having a par value of one British Pound (GBP 1) each and fully paid them up by a contribution in cash of thirty-eight thousand seven hundred and ten British Pounds (GBP 38,710) fully allocated to the share capital account of the Company; and

5. Health Evolution Partners Co-Invest, LLC (Series D&E), a company established under the laws of the United States of America, having its principal office at c/o Health Evolution Partners 555 Mission Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, United States of America with Employer Identification Number 26-0251515, has subscribed for seven hundred eighty-two (782) new ordinary shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each and fully paid them up by a contribution in cash of seven hundred eighty two British Pounds (GBP 782) fully allocated to the share capital account of the Company.

The New Shares have thus been entirely paid up to the Company by a contribution in cash in a total amount of fifty-nine thousand two hundred thirtyfive British Pounds (GBP 59,235) made by Five Arrows Principal Investments FCPR, Five Arrows Principal Investments B FCPR, Five Arrows Co-Investment FCPR, Health Evolution Partners Growth, L.P., and Health Evolution Partners Co-Invest, LLC (Series D&E), as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. All the New Shares have the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company and in accordance with the Resolutions, the first paragraph of Article 6 of the Articles is amended in order to read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s corporate capital is set at six hundred fortyeight thousand six hundred forty-six British Pounds (GBP 648,646), represented by:

- one (1) GP share (the GP Share); and
- six hundred forty-eight thousand six hundred forty-six British Pounds (GBP 648,646) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value one pound (GBP 1) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately to EUR 950,-.

The capital increase is valued at EUR 71,153.20.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l’an deux mille douze, le troisième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé, dont l’adresse professionnelle se situe à Junglinster, 3, route Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration au nom et pour le compte du conseil d'administration de Five Arrows Manager S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757 (l'Actionnaire Commandité) agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de FA Quartet Investments II, une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.275 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises respectivement par l'Associé Commandité en date du 19 janvier 2012 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant l'Associé Commandité conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1591 du 16 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le suivant un acte du même notaire daté du 22 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2233 du 21 septembre juillet 2011.

2. La Société a un capital social souscrit de cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent onze livres Sterling (GBP 589.411) représenté par cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent dix (589.410) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

3. L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent onze livres Sterling (GBP 589.411) représenté par:

- une (1) action de commandité (l'Action de Commandité);
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent dix (589.410) actions ordinaires (les Actions Ordinaires).

Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement comme une Action.

Toutes les Actions sont sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés comme les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont collectivement appelés les Actionnaires.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.

5.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 22 juin 2011 dans le Journal Officiel (Mémorial), à:

(i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000), par l'émission de soixante millions (60.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation convertibles ou de titre convertible ou de toute autre manière;

(ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.»

4. Conformément aux Résolutions et en application de l'Article 6 des Statuts, l'Associé Commandité a décidé inter alia:

(i) d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent onze livres Sterling (GBP 589.411) à un montant de six cent quarante-huit mille six cent quarante-six livres Sterling (GBP 648.646) par l'émission de cinquante-neuf mille deux cent trente-cinq (59.235) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune dans le capital social de la Société (les Nouvelles Actions) aux souscripteurs ayant souscrit et libéré en numéraire ces Nouvelles Actions tels que mentionnés dans les Résolutions;

(ii) de nommer tout administrateur de la Société, ainsi que M. Victor Decrion et M. Charles Tritton, pour représenter la Société devant le notaire instrumentant afin d'enregistrer en la forme notariée l'augmentation de capital de la Société

ainsi effectuée, de modifier l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer tous les actes et formalités nécessaires en rapport avec ladite augmentation de capital.

L'ensemble des Nouvelle Actions ont été souscrites et libérées de la manière suivante:

1. Five Arrows Principal Investments FCPR, un fonds commun de placement à risque établi selon le droit français, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée selon le droit français, dont le siège social se situe au 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189, a souscrit à quinze mille deux cent sept (15.207) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de quinze mille deux cent sept livres Sterling (GBP 15.207) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

2. Five Arrows Principal Investments B FCPR, un fonds commun de placement à risque établi selon le droit français, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée selon le droit français, dont le siège social se situe au 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189, a souscrit mille vingt-six (1.026) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de mille vingt-six livres Sterling (1.026 GBP) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

3. Five Arrows Co-Investment FCPR, un fonds commun de placement à risque établi selon le droit français, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée selon le droit français, dont le siège social se situe au 23 bis, Avenue Messine, F-75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189, a souscrit à trois mille cinq cent dix (3.510) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de trois mille cinq cent dix livres Sterling (GBP 3.510) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

4. Health Evolution Partners Growth, L.P., une société établie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse principale se situe à c/o Health Evolution Partners 555 Mission Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, Etats-Unis d'Amérique avec Numéro d'Identification Employeur 26-3726051, a souscrit à trente-huit mille sept cent dix (38.710) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de trente-huit mille sept cent dix livres Sterling (GBP 38.710) entièrement affecté au compte de capital social de la Société; et

5. Health Evolution Partners Co-Invest, LLC (Series D&E), une société établie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse principale se 23rd situe à c/o Health Evolution Partners 555 Mission Street, Floor, San Francisco, CA 94105, Etats-Unis d'Amérique avec Numéro d'Identification Employeur 26-0251515, a souscrit à sept cent quatre-vingt-deux (782) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire sept cent quatre-vingt-deux livres Sterling (GBP 782) entièrement affecté au compte de capital social de la Société; et

Les Nouvelles Actions ont été ainsi intégralement libérées par des apports en numéraire d'un montant total de cinquante-neuf mille deux cent trente-cinq livres Sterling (GBP 59.235) effectués par les souscripteurs mentionnés ci-dessus conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

5. L'ensemble des Nouvelles Actions comportent les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société;

6. En conséquence de l'augmentation de capital réalisées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 5.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-huit mille six cent quarante-six livres Sterling (GBP 648.646) représenté par:

- une (1) action de commandité (l'Action de Commandité); et
- six cent quarante-huit mille six cent quarante-cinq (648.645) actions ordinaires (les Actions Ordinaires).

Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement comme une Action.

Toutes les Actions sont sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés comme les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont collectivement appelés les Actionnaires.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 950,- EUR.

L'augmentation de capital est évaluée à 71.153,20 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, lequel a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2012. Relation GRE/2012/1236. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043063/258.

(120057954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Parkstadt Investors, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 06/04/2012

L'Assemblée a décidé:

- D'approuver la démission, en date du 6 avril 2012, de Monsieur John D. Mulholland, en tant qu'Administrateur de type A, de la société.

- D'approuver la démission, en date du 6 avril 2012, de Monsieur Edward Finnarr O'Connell, en tant qu'Administrateur de type A, de la société.

- D'approuver la démission, en date du 23 janvier 2012, de Madame Claudine Schinker, en tant qu'Administrateur de type B, de la société.

- De désigner Bastow Charleton S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167942, ayant son siège social au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel, aux fonctions d'Administrateur de type B de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012045349/19.

(120060788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Teal Huntingdon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.113.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012044929/11.

(120059379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Fruits et Légumes du Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 105.345.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social extraordinairement en date du 6 mars 2012

- Le mandat des trois administrateurs en fonction est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Le Conseil d'Administration est composé de:

* Madame Elly DUJARDIN, commerçante, demeurant à L-9158 Heiderscheid, 3 rue Fuussekaul

* Madame Marylène DUJARDIN, employée privée, demeurant à L-9158 Heiderscheid, 3 rue Fuussekaul

* Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le mandat du commissaire en fonction est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Le Commissaire aux comptes est:

La société LUX-AUDIT S.A., avec siège social au 57 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B.25.797.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Extraits des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 28 mars 2012

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de deux administrateurs, à savoir Madame Marylène PIRSON et Monsieur Dan EPPS.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de la société, en lieu et place des administrateurs démissionnaires,

- Monsieur Christophe MATHELIN, chauffeur-livreur, né le 21 mars 1975 à Libramont (Belgique), demeurant au 538 Bras, B-6600 Bastogne

- Monsieur Olivier HENRARD, employé, né le 28 mars 1977 à Liège (Belgique), demeurant à 85 J Berismenil, B-6982 Samrée

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Elly DUJARDIN, commerçante, demeurant à L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul,

- Monsieur Christophe MATHELIN, chauffeur-livreur, né le 21 mars 1975 à Libramont (Belgique), demeurant au 538 Bras, B-6600 Bastogne

- Monsieur Olivier HENRARD, employé, né le 28 mars 1977 à Liège (Belgique), demeurant à 85 J Berismenil, B-6982 Samrée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012045168/43.

(120060064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Teal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.889.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012044930/11.

(120059349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012045008/10.

(120060077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Auluxelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 29, Z.A. «Op Zaemer».

R.C.S. Luxembourg B 163.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012045029/10.

(120060081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.830.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 avril 2012

En date du 3 avril 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Thierry LELEU en tant que Président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012045345/15.

(120060279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Aura Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.046.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the fifth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

The public limited company "BGL BNP Paribas", established and having its registered office in L-at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 6481,

here represented by Mrs. Marie-Sophie DERVIEU, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "Aura Capital Invest S.A.", in Liquidation (the "Company"), established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157046, has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on November 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 60 of January 12, 2011,

that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 243 of February 7, 2011,

and that the Company has been put into Liquidation according to a deed recorded on November 25, 2011 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 20 of January 4, 2012;

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the report by the liquidator-controller, namely the private limited liability company "PricewaterhouseCoopers", established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65477, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the liquidator and to the liquidator-controller for the execution of their respective mandate.

Third resolution

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that it will ensure the payment of all eventual liabilities that could possibly arise.

Fourth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BGL BNP Paribas", établie et ayant son siège social à L2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 6481,

ici représentée par Madame Marie-Sophie DERVIEU, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "Aura Capital Invest S.A.", en liquidation (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1476 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157046, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 12 janvier 2011,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 7 février 2011,

et que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu le 25 novembre 2011 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 4 janvier 2012;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "PricewaterhouseCoopers", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65477, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare qu'il assurera le paiement de toutes dettes qui pourraient éventuellement encore surgir.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-S. DERVIEU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. LAC/2012/16519. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045015/120.

(120059684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

MÜLLERS.lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 137.064.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Hubert Ferdinand MÜLLERS, Schreinermeister, Betriebswirt und Energieberater des Handwerks, wohnhaft in D-54538 Kinheim, Kröver-Strasse 18,

2) Herr Kurt Egon BÄRTGES, Technischer Holzkaufmann, Bausachverständiger (DESAG), Baubiologe (IBN), wohnhaft in D-55483 Horbruch, Oberdorf 10.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MÜLLERS.lu, S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.064 (NIN 2008 2408 437).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtssitze in Grevenmacher, am 11. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 902 vom 11. April 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert vierundzwanzig Euro (€ 124.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Hubert MÜLLERS, vorgenannt, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Kurt BÄRTGES, vorgenannt, neunundvierzig Anteile	49
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Kurt BÄRTGES überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens neunundvierzig (49) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Hubert MÜLLERS, hier anwesend und dies annehmend für den Betrag von einem Euro (€ 1,-).

Herr Hubert MÜLLERS ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Kurt BÄRTGES erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Hubert MÜLLERS den Betrag von einem Euro (€ 1.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Kurt BÄRTGES und Herr Hubert MÜLLERS, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft MÜLLERS.lu, S.à r.l., erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Hubert MÜLLERS, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), alle zugeteilt Herrn Hubert Ferdinand MÜLLERS, Schreinermeister, Betriebswirt und Energieberater des Handwerks, wohnhaft in D-54538 Kinheim, Kröver-Strasse 18.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Rücktritt von Herrn Kurt BÄRTGES als Geschäftsführer der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Herr Hubert MÜLLERS ist nunmehr alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft MÜLLERS.lu, S.à r.l., mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. F. MÜLLERS, K. E. BÄRTGES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 avril 2012. Relation: ECH/2012/621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012044809/61.

(120059158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012045031/11.

(120060119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.791.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045062/10.

(120059929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Dover Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.317.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045111/10.

(120059908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Oakmead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.980.

Hiermit kündigen wir, MMS Mercury Management Services S.A., unser Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Oakmead S.A. (R.C. B 129.980 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

MMS Mercury Management Services S.A.
Unterschriften

Hiermit kündige ich, Hildtrud Lehnen, mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Oakmead S.A. (R.C. B 129.980 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Unterschriften.

Hiermit kündige ich, Götz Schöbel, mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Oakmead S.A. (R.C. B 129.980 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Unterschriften.

Hiermit kündigen wir, LCG International A.G., unser Mandat als Kommissar der Oakmead S.A. (R.C. B 129.980 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 03.04.2012.

LCG International A. G.
Kai-Uwe Berg / Hans-Detlef Nimtz
Rechtsanwalt / Rechtsanwalt

Référence de publication: 2012045337/23.

(120059959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 118.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012045150/10.

(120060031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreißigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Carsten BÄRENZ, Kaufmann, geboren am 15. Januar 1974 in Eschweiler (Deutschland), wohnhaft in D-50823 Köln, Fridolinstraße 21.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „JAYDISC S.à r.l.“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 15b, Duarrefstrooss, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 6. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 829, vom 30. August 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs, Sektion B und Nummer 107.272. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 25. Juni 2007 durch den Notar Anja Holtz, mit dem Amtssitz in Wiltz, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1848, vom 31. August 2007.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-), alle Herrn Carsten BÄRENZ, vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- Alsdann ersuchte der alleinige Anteilhaber, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft JAYDISC S.à r.l. und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Carsten BÄRENZ, vorbenannt, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bärenz, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch le 3 avril 2012. Relation: DIE/2012/4049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Diekirch, den 3. April 2012.

Référence de publication: 2012045235/44.

(120059966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.921.

L'an deux mille douze, le sept mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "DREAM LEASE S.A., anc: Z.S. IMMOBILIERE S.A.", établie et ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 151 du 21 janvier 2006, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 9 février 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 725 du 7 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.921.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Albert SITBON, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Matteo PICCOLOMINI, ingénieur-technicien en informatique, demeurant à Bertange. L'assemblée choisit comme scrutateur Richard Ernest Semah ZANA, directeur de société, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transfert du siège de Mondorf-les-Bains à Bertrange;
- modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- fixation de l'adresse;
- révocation d'un administrateur;
- nomination d'un nouveau administrateur;
- nomination d'un administrateur-délégué;
- révocation du commissaire aux comptes;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Mondorf-les-Bains à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Bertrange."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer un administrateur et lui donne décharge, à savoir:

- DYNALOC S.A., établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.957,

ici représentée par Albert SITBON, susdit, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature sur base de l'article 10 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau administrateur:

- Matteo PICCOLOMINI, ingénieur-technicien en informatique, demeurant à L-8077 Bertange, 101, rue de Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur-délégué:

- Matteo PICCOLOMINI, ingénieur-technicien en informatique, demeurant à L-8077 Bertange, 101, rue de Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes et lui donne décharge, à savoir:

- Martine DELMONT, employée privée, demeurant à Luxembourg, 15a, avenue Grand-Duchesse Charlotte.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- Nathalie Monnier, chef de fabrication, demeurant à F-75002 Paris, 78, rue Reaumur.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SITBON, PICCOLOMINI, ZANA, ARRENSDORFF

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2012. Relation: LAC/2012/11527. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012044643/80.

(120059578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045172/11.

(120060012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 153.997.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 4/04/2012 et acceptée par la gérante au nom de la société, il résulte que le capital social de la société «RISTORANTE-PIZZERIA IL BASILICO S.à.r.l.» est désormais réparti comme suit:

Madame Anna Maria LUISI, née le 30 avril 1972 à Luxembourg, demeurant à 1, Gruefwee, L-9147 ERPELDANGE/ETTELBRUCK

Cent parts sociales 100

Gilsdorf, le 5/04/2012.

Pour extrait sincère et conforme

L'associée unique / La gérante

Référence de publication: 2012045398/17.

(120060662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012045217/10.

(120060027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Magica Club Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3394 Roeser, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 1.830.

Assemblée générale et extraordinaire du 22 février 2012

Décisions de l'Assemblée générale:

Tous les membres ont voté à 100 % pour le transfert du siège social du Magica Club Lëtzebuerg vers l'adresse:
L-3394 Grand Rue à Roeser

Art 2. De Sëtz ass zu L-3394 Roeser, Grand-Rue

Art. 25. De Comité:

Nyman Christina: présidente

Jay Witlox: vice-président

Back Romain, trésorier

Benito Javier, membre

Both Luc, secrétaire

Faber Véronique, membre

Urbain Egide, membre

Wagner Steve, membre

Signatures.

Référence de publication: 2012045522/22.

(120060824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

L.D.I. S.A., Luxembourg Développement Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Am Buurgbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 76.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012045257/10.

(120060026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Luxtim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 117.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045274/11.

(120060044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pan Euro Venture Master Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.816.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 avril 2012

En date du 3 avril 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Thierry LELEU en tant que Président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pan Euro Venture Master Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012045346/15.

(120060280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.656.224.303,80.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

—
In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 9,187,478,234.85 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 12 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489 on 24 February 2012 on page 23432.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty one million two hundred fifty three thousand nine hundred thirty one United States Dollars and five cents (USD 531,253,931.05) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion one hundred eighty seven million four hundred seventy eight thousand two hundred thirty four United States Dollars and eighty five Cents (USD 9,187,478,234.85) represented by one billion eight hundred ninety three thousand six hundred ninety thousand seven hundred thirty six (1,893,690,736) shares to eight billion six hundred fifty six million two hundred twenty four thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,656,224,303.80) and repayment to the Sole Shareholder of the capital by way of (i) cash in the aggregate amount of two hundred ninety million four hundred four thousand one hundred thirty three United States Dollars and fifty eight cents (USD 290,404,133.58) and (ii) assignment

of receivables in an aggregate amount of two hundred forty million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States dollars and forty seven cents (USD 240,849,797.47) which the Company holds against third party companies;

2. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty one million two hundred fifty three thousand nine hundred thirty one United States Dollars and five cents (USD 531,253,931.05) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion one hundred eighty seven million four hundred seventy eight thousand two hundred thirty four United States Dollars and eighty five Cents (USD 9,187,478,234.85) represented by one billion eight hundred ninety three thousand six hundred ninety thousand seven hundred thirty six (1,893,690,736) shares to eight billion six hundred fifty six million two hundred twenty four thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,656,224,303.80) and repayment to the Sole Shareholder of the capital by way of (i) cash in the aggregate amount of two hundred ninety million four hundred four thousand one hundred thirty three United States Dollars and fifty eight cents (USD 290,404,133.58) and (ii) assignment of receivables in an aggregate amount of two hundred forty million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States dollars and forty seven cents (USD 240,849,797.47) which the Company holds against third party companies.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that article shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at eight billion six hundred fifty six million two hundred twenty four thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,656,224,303.80) represented by one billion eight hundred ninety three thousand six hundred ninety thousand seven hundred thirty six (1,893,690,736) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company and any employee of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social de USD 9.187.478.234,85 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) on été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 24 février 2012, numéro 489, page 23432.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée auprès de l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représenté par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente et un millions deux cent cinquante-trois mille neuf cent trente et un dollars américains et cinq centimes (USD 531.253.931,05) sans annulation de parts sociales afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 9.187.478.234,85) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six (1.893.690.736) parts sociales, à huit milliards six cent cinquante-six millions deux cent vingt-quatre mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 8.656.224.303,80) et remboursement du capital à l'Associé Unique (i) en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre mille cent trente-trois dollars américains et cinquante-huit centimes (USD 290.404.133,58) et (ii) par voie de cession d'une créance d'un montant total de deux cent quarante millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept centimes (USD 240.849.797,47) que la Société détient vers d'autres sociétés.

2. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution du capital social dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente et un millions deux cent cinquante-trois mille neuf cent trente et un dollars américains et cinq centimes (USD 531.253.931,05) sans annulation de parts sociales afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 9.187.478.234,85) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six (1.893.690.736) parts sociales, à huit milliards six cent cinquante-six millions deux cent vingt-quatre mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 8.656.224.303,80) et remboursement du capital à l'Associé Unique (i) en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre mille cent trente-trois dollars américains et cinquante-huit centimes (USD 290.404.133,58) et (ii) par voie de cession d'une créance d'un montant total de deux cent quarante millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept centimes (USD 240.849.797,47) que la Société détient vers d'autres sociétés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit milliards six cent cinquante-six millions deux cent vingt-quatre mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 8.656.224.303,80) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six (1.893.690.736) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14815. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044243/161.

(120058298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

August Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.298.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Jacqueline QUINTRIC, employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, acting as representative of the board of directors of the public limited company "August Private Equity S.A.", established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 162298 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated March 8, 2012;

an copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of his prevented colleague Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on June 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2320 of September 29, 2011.

2. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares without designation of a nominal value.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the corporate share capital may be increased to eighteen million euro (EUR 18,000,000) by the creation and the issue of eighteen million (18,000,000) new shares without designation of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

4. Pursuant to the same article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is fully authorized and appointed, for a period ending on September 29, 2016:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

5. Through its resolution dated March 8, 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of seven million one hundred and fifty thousand Euros (EUR 7,150,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to seven million one hundred and eighty-one thousand Euros (EUR 7,181,000.-), by the creation and issue of seven million one hundred and fifty thousand (7,150,000) new Shares without designation of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares (the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed by and allocated to the public limited company "AUGUST S.A.", established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 134340, and fully paid up by the aforesaid

subscriber by contribution in kind consisting into conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims that it holds against the Company (the "Contribution").

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated March 26, 2012, drawn up by "KPMG Luxembourg", a private limited liability company, with registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in Luxembourg, under the signature of Mr. Thierry RAVASIO, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Based on our review, carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Article 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and cannot be reproduced or distributed, in part or in whole except in applying the law, without our prior written approval."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital. (first paragraph).** The subscribed share capital is set at seven million one hundred and eighty-one thousand Euros (EUR 7,181,000.-), represented by seven million one hundred and eighty-one thousand (7,181,000) shares without designation of a nominal value."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately four thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Jacqueline QUINTRIC, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "August Private Equity S.A.", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162298 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 8 mars 2012;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa collègue empêchée Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 29 septembre 2011.

2. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) par la création et l'émission de dix-huit millions (18.000.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Conformément au même article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé et mandaté, pendant une période de cinq ans se terminant le 29 septembre 2016:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

5. Par sa résolution du 8 mars 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions cent cinquante mille euros (EUR 7.150.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à sept millions cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 7.181.000,-), par la création et l'émission de sept millions cent cinquante mille (7.150.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées à la société anonyme "AUGUST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134340, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite, moyennant apport en nature consistant en conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles qu'elle détient à l'encontre de la Société (1^{er} Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 26 mars 2012, dressé par "KPMG Luxembourg", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Thierry RAVASIO, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Based on our review, carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Article 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and cannot be reproduced or distributed, in part or in whole except in applying the law, without our prior written approval. "

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social. (premier paragraphe).** Le capital social souscrit est fixé à sept millions cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 7.181.000,-), représenté par sept millions cent quatre-vingt-un mille (7.181.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. QUINTRIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2012. LAC/2012/14424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042902/156.

(120057079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.969.455,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Réquisition Rectificatrice suite au dépôt du 27 février 2012 no L 120033344.04 aux fins d'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial C:

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du:

- 6 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:

- * 11.474 parts préférentielles de classe A;
- * 11.474 parts préférentielles de classe B;
- * 11.474 parts préférentielles de classe C;
- * 11.474 parts préférentielles de classe D;
- * 11.474 parts préférentielles de classe E;
- * 1.102 parts ordinaires de classe A;
- * 1.102 parts ordinaires de classe B;
- * 1.102 parts ordinaires de classe C;
- * 1.102 parts ordinaires de classe D; et
- * 1.102 parts ordinaires de classe E

à Bard Bognoy résidant au 17, Sarbuvollveien, 1363 Hovik, Norvège;

- 11 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:

- * 38.248 parts préférentielles de classe A;
- * 38.248 parts préférentielles de classe B;
- * 38.248 parts préférentielles de classe C;
- * 38.248 parts préférentielles de classe D;
- * 38.248 parts préférentielles de classe E;
- * 2.155 parts ordinaires de classe A;
- * 2.155 parts ordinaires de classe B;
- * 2.155 parts ordinaires de classe C;
- * 2.155 parts ordinaires de classe D; et
- * 2.155 parts ordinaires de classe E

à John Fornes résidant au 46 Lerkesvingen, 1440 Drobak, Norvège;

- 8 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:

- * 28.686 parts préférentielles de classe A;
- * 28.686 parts préférentielles de classe B;
- * 28.686 parts préférentielles de classe C;
- * 28.686 parts préférentielles de classe D;
- * 28.686 parts préférentielles de classe E
- * 3.645 parts ordinaires de classe A;
- * 3.645 parts ordinaires de classe B;
- * 3.645 parts ordinaires de classe C;
- * 3.645 parts ordinaires de classe D; et
- * 3.645 parts ordinaires de classe E

à Marius Nysaether résidant au 24B Otto Valstadvei, 1395 Hvalstad, Norvège;

- 8 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:

- * 11.474 parts préférentielles de classe A;

- * 11.474 parts préférentielles de classe B;
 - * 11.474 parts préférentielles de classe C;
 - * 11.474 parts préférentielles de classe D;
 - * 11.474 parts préférentielles de classe E
 - * 1.102 parts ordinaires de classe A;
 - * 1.102 parts ordinaires de classe B;
 - * 1.102 parts ordinaires de classe C;
 - * 1.102 parts ordinaires de classe D; et
 - * 1.102 parts ordinaires de classe E
- à Thomas Dertz résidant au 47B Gabels Gate, 0262 Oslo, Norvège;
- * 11 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:
 - * 55.382 parts préférentielles de classe A;
 - * 55.382 parts préférentielles de classe B;
 - * 55.382 parts préférentielles de classe C;
 - * 55.382 parts préférentielles de classe D; et
 - * 55.382 parts préférentielles de classe E
- à Butterfield Trust (Guernsey) Limited;
- 6 juillet 2011, que Rolf Bive a transféré avec effet immédiat:
 - * 28.686 parts préférentielles de classe A;
 - * 28.686 parts préférentielles de classe B;
 - * 28.686 parts préférentielles de classe C;
 - * 28.686 parts préférentielles de classe D; et
 - * 28.686 parts préférentielles de classe E
- à Dan Ramunddal résidant au 12c Myrveien, 1397 Nesoya, Norvège;
- 11 juillet 2011, que Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:
 - * 11 parts ordinaires de classe A;
 - * 11 parts ordinaires de classe B;
 - * 11 parts ordinaires de classe C;
 - * 11 parts ordinaires de classe D; et
 - * 11 parts ordinaires de classe E
- à John Fornes résidant au 46 Lerkesvingen, 1440 Drobak, Norvège;
- 11 juillet 2011, que Tom Jahr a transféré avec effet immédiat:
 - * 137.782 parts préférentielles de classe A;
 - * 137.782 parts préférentielles de classe B;
 - * 137.782 parts préférentielles de classe C;
 - * 137.782 parts préférentielles de classe D; et
 - * 137.782 parts préférentielles de classe E
- à Butterfield Trust (Guernsey) Limited;
- 11 juillet 2011, que Tom Jahr a transféré avec effet immédiat:
 - * 2.100 parts ordinaires de classe A;
 - * 2.100 parts ordinaires de classe B;
 - * 2.100 parts ordinaires de classe C;
 - * 2.100 parts ordinaires de classe D; et
 - * 2.100 parts ordinaires de classe E
- à John Fornes résidant au 46 Lerkesvingen, 1440 Drobak, Norvège;
- 6 juillet 2011, que Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:
 - * 1.189 parts ordinaires de classe A;
 - * 1.189 parts ordinaires de classe B;
 - * 1.189 parts ordinaires de classe C;
 - * 1.189 parts ordinaires de classe D; et
 - * 1.189 parts ordinaires de classe E
- à CBTECH NORGE résidant au 15 Berget, 1407 Vinterbro, Norvège;
- 6 juillet 2011, que Christophe Brod a transféré avec effet immédiat:

- * 94.725 parts préférentielles de classe A;
- * 94.725 parts préférentielles de classe B;
- * 94.725 parts préférentielles de classe C;
- * 94.725 parts préférentielles de classe D;
- * 94.725 parts préférentielles de classe E;
- * 3.013 parts ordinaires de classe A;
- * 3.013 parts ordinaires de classe B;
- * 3.013 parts ordinaires de classe C;
- * 3.013 parts ordinaires de classe D; et
- * 3.013 parts ordinaires de classe E

à CBTECH NORGE résidant au 15 Berget, 1407 Vinterbro, Norvège;

- 6 juillet 2011, que Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:

- * 2.456 parts ordinaires de classe A;
- * 2.456 parts ordinaires de classe B;
- * 2.456 parts ordinaires de classe C;
- * 2.456 parts ordinaires de classe D; et
- * 2.456 parts ordinaires de classe E

à Dan Ramunddal résidant au 12c Myrveien, 1397 Nesoya, Norvège.

Seema Management S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant A

Référence de publication: 2012044996/123.

(120059546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.081.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter the "Meeting") of Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, also residing in Luxembourg, and who is the depositary of such deed, on 22 June 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B-162081 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at 10 a.m. at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, under the chair of Mrs. Marie Bernot, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Matthieu Baro, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Alexandra Schmitt, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company; and

2. Subsequent amendment of the second paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company.

B. The shares being all registered shares, the extraordinary meeting has been convened by convening notices sent to all registered shareholders by registered mail on 28 February 2012.

C. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

D. According to the attendance list, out of the 206,922 Investors Shares and the one (1) General Partner Share in issue, 206,921 Investors Shares and the one (1) General Partner Share are represented.

B. All shareholders being present or represented and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without justifying the sending of any convening notice, in accordance with article 24 of the articles of incorporation of the Company.

C. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws and the articles of incorporation of the Company, is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, shall be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented and (iii) the consent of Crédit Agricole Investment Management S.à r.l. as general partner of the Company.

D. According to the attached attendance list, such quorum is reached.

E. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves the change of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company, with immediate effect, which shall now be at 11:30 a.m. on the third Tuesday of the month of June instead of at 11:30 a.m. on the third Tuesday of the month of April as it is currently provided for in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend the second paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

” Art. 24. (...)

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, either at the Company’s registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of meeting, at 11:30 a.m. on the third Tuesday of the month of June. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require. (...)”

There being no further business before the Meeting, the same was there upon adjourned.

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing part(ies) known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing part(ies) signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douze mars.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l’«Assemblée») de Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d’investissement en capital à risque, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant alors à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire dudit acte, en date du 22 juin 2011, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-162081 (ci-après la «Société»).

L’Assemblée est ouverte à 10h00 au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la présidence de Madame Marie Bernot, résidant professionnellement au Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Matthieu Baro, résidant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée élit comme scrutateur Madame Alexandra Schmitt, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, la présidente déclare et demande au notaire d’établir que:

A. L’ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Modification de la date de l’assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société; et

2. Modification consécutive du deuxième paragraphe de l’article 24 des statuts de la Société.

B. Les actions étant toutes nominatives, l’assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 28 février 2012.

C. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires

représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

D. Selon la liste de présence, sur les 206.922 Actions d'Investisseurs et une (1) Action de Commandité en circulation, 206.921 Actions d'Investisseurs et une (1) Action de Commandité sont représentées.

E. Tous les actionnaires étant présents ou représentés et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut être tenue sans avoir à justifier de l'envoi de convocations, conformément à l'article 24 des statuts de la Société.

F. Le quorum requis pour les délibérations sur les points à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise et aux statuts de la Société, est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social. Les décisions sur ces points, pour être adoptées, doivent réunir au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ainsi que le vote favorable de Crédit Agricole Investment Management S.à r.l., l'associé gérant commandité de la Société.

G. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint.

H. La présente Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, avec prise d'effet immédiate, qui est désormais fixée à 11h30 le troisième mardi du mois de juin au lieu de 11h30 le troisième mardi du mois d'avril tel qu'il est actuellement prévu dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24.** (...) »

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 11:30 heures le troisième mardi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent. (...)»

Aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version en anglais prévaudra.

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom de famille, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARO, A. SCHMITT, M. BERNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13203. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044035/129.

(120059021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Madelge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045281/11.

(120059892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Marthilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012045284/10.

(120060032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Patrimoine Chamois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.896.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012045361/12.

(120060746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 596.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and twelve, on the 22nd day of March,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company),

incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed before the same notary, on December 30, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 581 of March 6, 2012.

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Gianpiero SADDI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 22, 2012,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred and seventy million Korean

Won (KRW 570,000,000) to an amount of five hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 596,000,000) by the issuance of twenty-six (26) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of forty-five thousand six hundred and thirty-eight Korean Won (KRW 45,638.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000),

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred and seventy million Korean Won (KRW 570,000,000) to an amount of five hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 596,000,000),

by the issuance of twenty-six (26) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for twenty-six (26) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to twenty-three thousand two hundred and forty-six United States Dollars and seventy-three cents (USD 23,246.73) , being the equivalent of twenty-six million forty-five thousand six hundred and thirty-eight Korean Won (KRW 26,045,638.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,120.40 of which twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and forty-five thousand six hundred and thirty-eight Korean Won (KRW 45,638.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty-three thousand two hundred and forty-six United States Dollars and seventy-three cents (USD 23,246.73) , being the equivalent of twenty-six million forty-five thousand six hundred and thirty-eight Korean Won (KRW 26,045,638.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at five hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 596,000,000) represented by five hundred and ninety-six (596) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars,

Par devant Maître Marine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L2522

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société),

constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 581 du 6 mars 2012.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2012,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix millions de Won coréens (KRW 570.000.000,-), à un montant cinq cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 596.000.000,-), par l'émission de vingt-six (26) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de quarante cinq mille six cent trente huit Won coréens (KRW 45.638,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix millions de Won coréens (KRW 570.000.000), à un montant de cinq cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 596.000.000,-),

par l'émission de vingt-six (26) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire vingt-six (26) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à vingt-trois mille deux cent quarante-six dollars américains et soixante-treize cents (USD 23.246,73) équivalant à vingt-six millions quarante cinq mille six cent trente-huit Won coréens (KRW 26.045.638,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.120,40 dont vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et quarante-cinq mille six cent trente-huit Won coréens (KRW 45.638,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt-trois mille deux cent quarante-six dollars américains et soixante-treize cents (USD 23.246,73) équivalant à vingt-six millions quarante-cinq mille six cent trente-huit Won coréens (KRW 26.045.638,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 596.000.000,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2012. Relation: LAC/2012/14491. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044487/152.

(120058964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Aérologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2889 Luxembourg, Cargo Center West.

R.C.S. Luxembourg B 103.846.

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jack SEVERYNS, mécanicien d'avion, demeurant à L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig.

2.- Monsieur Alain MERKER, mécanicien d'avion, demeurant à L-5413 Canach, 46, Scheiffeschgaard.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée AEROLOGIC S.à r.l., avec siège social à L-2889 Luxembourg, Cargo Center West, Building B, Luxembourg Airport-Findel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.846 (NIN 1995 2408 065),

au capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jack SEVERYNS, prénommé , deux cent soixante-quinze parts sociales 275

2.- Monsieur Alain MERKER, prénommé, deux cent vingt-cinq parts sociales 225

Total: cinq cents parts sociales 500

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 28 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 11 février 1999;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2695 du 5 novembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 du 3 juillet 2009

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Alain MERKER cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent vingt-cinq (225) parts sociales pour le montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 5.625.-) à Monsieur Jack SEVERYNS, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Jack SEVERYNS est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Alain MERKER, prénommé, déclare avoir reçu de Monsieur Jack SEVERYNS le montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 5.625.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Jack SEVERYNS, agissant en sa qualité de gérant de la société AEROLOGIC S.à r.l. déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associé unique, Monsieur Jack SEVERYNS, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à la cession de parts sociales intervenue, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jack SEVERYNS, mécanicien d'avion, demeurant à L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SEVERYNS, A. MERKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 avril 2012. Relation: ECH/2012/622 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044559/57.

(120059077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Marussia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 146.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045307/11.

(120059983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Parkstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.838.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 06/04/2012

L'Assemblée a décidé:

- D'approuver la démission, en date du 6 avril 2012, de Monsieur John D. Mulholland, en tant qu'Administrateur de type A, de la société.

- D'approuver la démission, en date du 6 avril 2012, de Monsieur Edward Finnarr O'Connell, en tant qu'Administrateur de type A, de la société.

- D'approuver la démission, en date du 23 janvier 2012, de Madame Claudine Schinker, en tant qu'Administrateur de type B, de la société.

- De désigner Bastow Charleton S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167942, ayant son siège social au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel, aux fonctions d'Administrateur de type B de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012045350/19.

(120060787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**Swiss Asia - China District Energy SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. China District Energy SICAR).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 157.222.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of April,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of China District Energy SICAR (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.222, incorporated on 30 November 2010 by deed of the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 February 2011, number 214.

The Meeting was presided by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel Gutton, avocat, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The current shareholders (the "Current Shareholders") were represented by Mr Emmanuel Gutton, prenamed, pursuant to proxies given under private seal respectively on 1, 5, 6, 8, 13, 15, 22, 23, 27, 28 and 29 March 2012 and 3 April 2012, such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of each appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. All Current Shareholders represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the agenda ahead of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

3. The number of shares held by each Current Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholder, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List").

4. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. As it appears from the Attendance List, the management share and all participating shares in issue of the Company are represented at the present general Meeting so that the Meeting is validly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

The Chairman stated that the agenda for the Meeting was as follows:

Agenda:

1. Change of name of the Company into "Swiss Asia - China District Energy SICAR" and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the name of "Swiss Asia -China District Energy SICAR" (the "Company")."

2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Company shall be managed by Swiss Asia (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company."

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to change the name of the Company into "Swiss Asia - China District Energy SICAR" and subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which will be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the name of "Swiss Asia - China District Energy SICAR" (the "Company")."

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company which will be read as follows:

“ **Art. 12.** The Company shall be managed by Swiss Asia (the “General Partner”), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.”

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing and the board members, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée»), de China District Energy SICAR (la «Société»), une société en commandite par actions constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.222, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte reçu du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 2 février 2011, numéro 214.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Emmanuel Gutton, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés actuels (les «Associés Actuels») sont représentés par Monsieur Emmanuel Gutton, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé respectivement le 1, 5, 6, 8, 13, 15, 22, 23, 27, 28 et 29 mars 2012 et le 3 avril 2012, ayant été signées ne varietur par le mandataire, agissant au nom et pour le compte de chaque partie comparante, et par le notaire soussigné. Lesdites procurations seront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

2. Tous les Associés Actuels représentés à la présente Assemblée ont confirmé avoir pleine et entière connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3. Le nombre des parts sociales détenues par chaque Associés Actuels représentés à la présente Assemblée a été détaillé dans une liste de présence signée par le mandataire, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»).

4. La Liste de Présence sera jointe au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement.

5. Comme il ressort de la Liste de Présence, l'action de commandité ainsi que toutes les actions de commanditaire sont représentées à la présente Assemblée générale de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société en «Swiss Asia - China District Energy SICAR» et, par conséquent, modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société ci-après émises, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de «Swiss Asia - China District Energy SICAR» (la «Société»).»

2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société sera gérée par Swiss Asia (le «Gérant»), en qualité d'Associé Commandité de la Société.»

Après que ce qui a été écrit précédemment ait été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a, à l'unanimité, approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de changer la dénomination de la Société en «Swiss Asia - China District Energy SICAR» et de modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société ci-après émises, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de «Swiss Asia - China District Energy SICAR» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société sera gérée par Swiss Asia (le «Gérant»), en qualité d'Associé Commandité de la Société.»

Plus rien d'autres n'étant fixé à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à la suite du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants et membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, E. GUTTON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16207. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044603/132.

(120059445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Dinva, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.272.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE THREE DAY OF APRIL.

Before us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, in replacement of his colleague Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, second named notary who will remain depositary of the Notarial deed,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of DINVA, a société à responsabilité limitée, with registered office at in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 19.272, incorporated by deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 13th of April, 1982, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 151 of the year 1982, page 7.214 (the "Company"). The statutes were amended for the last time under a general meeting under private seal dated February 20th, 2002 which had amended the share capital in Euro.

The meeting of shareholders is chaired by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Chantal KULAS, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Concetta DEMARINIS, prenamed.

1) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *in varietur* by the parties and the undersigned notary.

II) As a result of the aforementioned attendance list 100% of the shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Statutory elections

2. Extension of the term of the Company in order to set the new term to April 12th, 2062; and amendment of article 4 of the Company's By-Law.

3. Approval to amend article 4 of the Articles of Association, in order to amend the duration of the Company to be read as follows: "The company is constituted for a term ending on April 12th, 2062. The company may be extended or dissolved in anticipation according to law. The company may make commitments for beyond its duration of life."

4. Miscellaneous.

IV) On the basis of the agenda, the shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

Acceptance of the resignation of Mr. Marco STERZI manager (gérant) and appointment of Ms. Francesca DOCCHIO, employee, born on 29.05.1971 in Bergamo (I) residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich in its replacement for a term to expire on the 3rd of April, 2018.

Second resolution

The meeting of shareholders decides to change the duration of the company, which will cease on April 12th, 2062.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting of shareholders decides to amend article 4 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" Art. 4. Duration

The company is constituted for a term ending on April 12th, 2062. The company may be extended or dissolved in anticipation according to law. The company may make commitments for beyond its duration of life."

There being no further agenda, the meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TROIS AVRIL,

Par-devant nous Maître Roger ARRENDSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son frère empêché, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute de l'acte,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée Générale") de DINVA, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.272, constituée par acte du Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 avril 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 151 de 1982, page 7.214. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale sous seing privé en date du 20 février 2002 qui a modifié la devise du capital social en Euro.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Chantal KULAS, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, précitée.

I) Les associés représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de cette liste de présence que 100% des parts sociales émises sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) Les associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Élections statutaires;

2. Prorogation de la durée de la société pour en fixer le terme au 12 avril 2062 et modification de l'article 4 des statuts de la société.

3. Approbation de modifier l'article 4 des Statuts afin de modifier la durée de la vie de la Société de façon à ce qu'il se lise comme suit:

“La société est constituée pour une durée se terminant le 12 avril 2062. La société peut être prorogée ou dissoute anticipativement conformément à la loi. La société pourra prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée.”

4. Divers.

IV) Sur base de l'agenda, les associés ont pris les résolutions suivantes (les “Résolutions”):

Première résolution

Acceptation de la démission de Monsieur Marco STERZI en tant que gérant et nomination de Madame Francesca DOCCHIO, employée, née le 29.5.1971 à Bergamo (I) demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich en son remplacement. Son mandat prendre fin le 3 avril 2018.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier la durée de la société afin que celle-ci vienne à échéance le 12 avril 2062.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 4 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

“ Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée se terminant le 12 avril 2062. La société peut être prorogée ou dissoute anticipativement conformément à la loi. La société pourra prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée.”

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. DEMARINIS, C. KULAS, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Redange/Attert le 11 avril 2012. Relation: RED/2012/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorialya, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 avril 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012045120/125.

(120060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.